ART. 4 N° 521

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 521

présenté par M. Le Fur, M. Aubert, Mme Beauvais, M. Cherpion et M. Quentin

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.